

## CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

### Cadre légal :

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) fixe les principes de la nouvelle politique de la ville dont les contrats de ville sont le cadre d'action pour la période 2015-2020.

Les contrats de ville doivent reposer sur 4 piliers :

- Le développement économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Les valeurs de la République et la citoyenneté

### Priorités du Conseil Départemental du Nord dans la politique de la ville :

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose que les Départements deviennent signataires des contrats uniques.

Engagé dans une logique de contractualisation et de territorialisation de l'ensemble de ses politiques depuis 2009, le Département du Nord s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de la politique de la ville.

L'engagement départemental commun à tous les territoires porte sur la participation et l'implication des équipes départementales, la mobilisation des moyens humains et financiers de droit commun ainsi que sur l'approche méthodologique concertée.

Le Département s'appuie sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en Politique de la Ville :

- **Donner la priorité à l'emploi,**
- **Favoriser l'autonomie des jeunes,**
- **Améliorer le vivre-ensemble,**
- **Lutter contre toutes discriminations.**

### Délibérations importantes du Conseil Départemental :

Schéma Départemental des Solidarités Humaines 2018 – 2022 adopté le 12 février 2018.

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public adopté le 18 décembre 2017 et rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral.

Délibération cadre relative à la politique départementale à l'Autonomie du 17 décembre 2015.

Mai 2019

Délibération cadre relative au RSA du 17 décembre 2015.

Délibération cadre relative du 17 décembre 2015 « Faire de la protection de l'enfance, l'affaire de tous. »

Délibération cadre du 22 mai 2017, sur l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse, (Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire), Projet Jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux.

Délibération cadre sur les nouvelles orientations départementales 2019 – 2023 relatives à la Santé du 25 mars 2019.

Schéma Départemental des Services aux Familles - Réunion du 22 mai 2017 du Conseil Départemental (en cours de réécriture).

Délibération cadre du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 relative aux dispositifs préventifs de soutien à la parentalité.

Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire – Projets Territoriaux Structurants - Réunion du 12 avril 2016.

Délibération cadre du 22 mai 2017 portant sur les nouvelles orientations de la politique culturelle départementale.

L'engagement du Département du Nord dans la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du 17 décembre 2018.

Délibération du 22 mai 2017 sur l'implication du Département du Nord dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier.

Délibération du 7 novembre 2018 sur le Pacte Sambre Avesnois.

Délibération DESC/15 du 4 Février 2019 Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC) 2019/2022.

Délibération DESC/2018/268 du 8 octobre 2018 relative à l'Appel à Projet Insertion par la Culture.

Délibération DESC/2017/435 du 18 décembre 2017 sur la résidence d'artistes en collège.

### 3) Modalités de financement

Le Conseil Départemental participe et soutient la Politique de la Ville au travers des politiques de droit commun et selon les délibérations votées. Le dépôt des demandes de subventions auprès du Département du Nord obéissent aux mêmes règles que pour les années précédentes – avec l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention.

**Nota Bene : Il est expressément demandé aux porteurs de projets d'indiquer sur leur dossier le numéro d'enregistrement attribué** dans les outils d'instruction collaboratifs mis en place par les EPCI (plateforme TPS ou autre) **et** en précisant que la ou les actions relèvent de la politique de la ville ou de la politique de la ville et du droit commun.

De même, il est désormais indispensable d'indiquer dans le budget prévisionnel de (ou des) action(s) les directions du Département concernées en indiquant les montants spécifiques pour chaque direction.

**Pour rappel, les Appels à Projets sont disponibles sur le site <https://lenord.fr>. Certains appels à projets sont annuels et d'autres pluriannuels. Il vous appartient de vérifier sur le site les dates de lancement de ces appels à projets.**

## ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES

### ❖ Accompagner vers l'emploi et lever les freins à l'emploi

Réuni en séance plénière le 17 décembre 2015, le Département a réaffirmé sa volonté de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA dans le Nord. Pour conduire cette stratégie, quatre axes d'actions sont proposés :

- Priorité à l'emploi dès l'orientation dans le dispositif RSA,
- Agir pour l'emploi des allocataires du RSA,
- Garantir le respect des droits et des devoirs,
- Une nouvelle gouvernance pour l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.

Un appel à projets insertion 2019 – 2021 a été voté le 29 juin 2018 par le Conseil départemental, avec comme objectif : « de l'insertion à l'emploi. ». Il s'organise en 6 axes :

1. Accès direct vers l'emploi
2. Se préparer à l'emploi
3. Définir et concrétiser son projet professionnel
4. Se mobiliser vers l'emploi
5. Lever les freins à l'emploi
6. Dynamiser son insertion sociale

#### CONTACTS :

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (DIPLE)**
- Sur les Territoires : **le Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions (PIPLE)** situé dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

#### **Appel à projets de l'insertion à l'emploi**

[https://lenord.fr/jcms/prd1\\_597413/appel-a-projet-de-l-insertion-a-l-emploi-2019-2021](https://lenord.fr/jcms/prd1_597413/appel-a-projet-de-l-insertion-a-l-emploi-2019-2021)

Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions

Date limite septembre 2018. Prochain appel à projets prévisionnel en 2022

Plate-forme en ligne : <https://aapinsertion.lenord.fr/>

Mai 2019

## ❖ Enfance – Famille - Jeunesse

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département du Nord accompagne les enfants, les jeunes et leur famille pour favoriser une enfance épanouie et conduire les jeunes vers l'autonomie.

La Protection de l'enfance a pour objectifs de prévenir les difficultés auxquelles les parents sont confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, de renforcer les actions de prévention, d'accompagner les familles et d'assurer, si nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Cette politique publique est en interaction avec les nombreuses autres politiques, celles de l'éducation, de la prévention des violences conjugales, de la santé, de la lutte contre la pauvreté et du soutien à la parentalité.

Dans sa délibération cadre du 17 décembre 2015 « Faire de la Protection de l'Enfance l'affaire de tous », le Conseil départemental a défini de nouvelles orientations stratégiques et opérationnelles selon quatre axes :

1. Accompagner les familles aux moments clés de l'enfance,
2. Maintenir les liens de l'enfant avec son environnement social et familial en graduant et en adaptant les modes d'intervention,
3. Construire un projet partagé pour chaque enfant et avec chaque jeune adulte accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance,
4. Piloter et évaluer la politique d'une gouvernance renouvelée.

A ce titre, le Département finance des partenaires associatifs pour la mise en place de ces politiques dans le cadre de subventions de fonctionnement ou d'investissement.

Par ailleurs, le Département du Nord s'emploie à renouer les relations avec les familles. Il définit de nouvelles orientations notamment pour accompagner la fonction parentale. Le Schéma Départemental des Solidarités Humaines (2018-2022) s'inscrit dans cette logique en déclinant la politique de soutien à la parentalité. La volonté de renforcer les actions de prévention et de soutien aux familles en mobilisant toutes les ressources du territoire et en étroite collaboration avec tous les partenaires, est réaffirmée dans le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) du Nord signé le 12 juin 2017.

Avec la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, le Département du Nord entend soutenir le développement d'actions innovantes dans leurs mises en œuvre ou dans leurs réponses à des besoins peu ou insuffisamment satisfaits en territoire. L'enjeu est de développer des actions préventives auprès des familles et des enfants en prenant en compte les besoins identifiés, les ressources existantes et la nécessité « d'aller vers » les familles les plus isolées. En 2018, le Département est signataire de la Convention Nationale de Lutte contre la Pauvreté, du Plan de renouveau du Bassin Minier et du Pacte Sambre Avesnois. La délibération cadre du 22 mai 2017 définit la prévention et la protection de l'enfance, notamment l'évolution et les modalités de mise en œuvre de la politique de prévention jeunesse : Prévention spécialisée, Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire, Projets jeunesse des Centres Sociaux, Renouvellement du soutien financier aux Centres Sociaux. La définition des publics prioritaires des Projets jeunesse et des Clubs de prévention s'appuie sur la géographie des Quartiers Politique de la Ville.

Enfin, la prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie sont les thématiques prioritaires que le Département a la volonté de soutenir au travers de l'intervention de ses professionnels et des acteurs financés par le Département, comme les Centres Sociaux et les Clubs de Prévention Spécialisée sur les territoires.

### CONTACTS :

**Direction Enfance Famille Jeunesse / Direction adjointe Protection Maternelle et Infantile**

Sur les territoires, **dans chacune des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale, le Pôle Enfance Famille Jeunesse et le Pôle PMI Santé**

**Appel à initiatives – à partir du 15 juillet 2019 et clôture 15 septembre 2019 sur <https://lenord.fr>**

## ❖ Faciliter l'accès aux soins et aux droits

Le Département du Nord est compétent en matière de santé à plusieurs titres :

- Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées,
- Lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles, prévention du cancer et vaccinations, par délégation de l'Agence Régionale de Santé.

Le Département, à travers l'ensemble de ses politiques, contribue à favoriser un environnement favorable au bien-être et à la santé des Nordistes.

Dans sa nouvelle délibération cadre du 25 mars 2019, le Département définit les orientations départementales en matière de santé pour les 5 prochaines années 2019-2023. Il positionne la santé comme un levier fondamental pour :

- L'autonomie à tous les âges de la vie,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales,
- L'augmentation du recours à l'offre de prévention et de soins.

Cette délibération cadre s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma des solidarités humaines selon la notion de parcours, l'accès aux droits et à la prévention.

### **Appel à projets de santé pluri-annuel 2018 -2020**

[https://lenord.fr/icms/prd2\\_478713/appel-a-projets-de-sante-2018-2020](https://lenord.fr/icms/prd2_478713/appel-a-projets-de-sante-2018-2020)

Date limite : avril 2018 Prochain appel à projets prévisionnel en 2021

Plate-forme en ligne : <https://aapsante.lenord.fr/>

### **CONTACTS :**

- **Direction Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions  
Service de Prévention Santé Addictions (SPSA)**
- Sur les territoires : **Le Service Prévention Santé et le Pôle PMI Santé dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.**

## ❖ Autonomie

La délibération du 17 décembre 2015 reprend les principales orientations suivantes :

Améliorer le service de proximité aux personnes, Créer un environnement bienveillant pour l'autonomie des personnes âgées et de celles en situation de handicap, Engager ensemble le chantier de la prévention de la perte d'autonomie, diversifier et transformer l'offre de services spécialisés, installer une nouvelle gouvernance pour un pilotage renforcé inscrit dans la proximité.

### **Appel à projets annuel « soutien au développement de solutions innovantes d'habitat inclusif »**

[https://lenord.fr/jcms/prd1\\_597589/appe1-a-projets-soutien-au-developpement-de-solutions-innovantes-d-habitat-inclusif](https://lenord.fr/jcms/prd1_597589/appe1-a-projets-soutien-au-developpement-de-solutions-innovantes-d-habitat-inclusif)

Date limite : mars 2019. Prochain appel prévisionnel 2020

#### **CONTACTS :**

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie, Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Accueil familial Habitat Inter**

par courriel uniquement : [sylviane.dris@lenord.fr](mailto:sylviane.dris@lenord.fr); [christophe.coulibaly@lenord.fr](mailto:christophe.coulibaly@lenord.fr);  
[marianne.delattre@lenord.fr](mailto:marianne.delattre@lenord.fr)

### **Appel annuel à initiatives « Bien vieillir en préservant son autonomie »**

[https://lenord.fr/jcms/prd1\\_584299/appe1-a-initiatives-2018-prevention-de-la-perte-d-autonomie](https://lenord.fr/jcms/prd1_584299/appe1-a-initiatives-2018-prevention-de-la-perte-d-autonomie)

Date limite : mars 2019. Prochain appel à projets prévisionnel 2020.

Plate-forme en ligne : <https://aappa.lenord.fr/>

### **Appel annuel à manifestation d'intérêt contre l'isolement des personnes âgées :**

<https://phosphorage.lenord.fr/>

### **Appel annuel à manifestation d'intérêt « innovation autonomie »**

Début de l'appel à projet : début juin 2019. Prochain appel à projets prévisionnel 2020.

<https://lenord.fr>

#### **CONTACTS :**

- **Direction de l'Offre de Service Aide à l'Autonomie (DOSAA), Pôle Ingénierie Qualité Service, Service Qualité Parcours Prévention de la Perte d'Autonomie et Service d'Appui Animation Innovation**
- **Sur les territoires, les Responsables de Pôle Autonomie des DTPAS sont les interlocuteurs-ressource en promotion de la prévention de la perte d'autonomie en territoire dans chacune des 8 Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale du Département.**

## ❖ Culture

Dans le cadre de sa délibération du 22 mai 2017, le Département du Nord réaffirme son engagement en faveur de la culture et précise ses nouvelles ambitions.

Trois axes sont privilégiés :

- Réduire les inégalités territoriales, en ayant une attention particulière portée aux territoires ruraux et « zone blanche » (équipements, accompagnement et mobilité des publics, patrimoine rural et centres-bourgs...) en lien avec les communes et EPCI.
- Agir en faveur des publics prioritaires du Département du Nord par des actions de médiation (collégiens, personnes en situation de handicap, personne en insertion).
- Soutenir l'innovation culturelle et les nouvelles formes d'accès à la culture en faisant émerger des projets innovants et en mettant en lumière les pratiques innovantes des acteurs culturels et des équipements culturels départementaux (médiation numérique, ...).

Ces ambitions s'appuient pour la mise en œuvre, en priorité sur son réseau départemental d'équipements culturels.

### Résidence d'artistes en collège

Le dispositif « résidence d'artistes en collège » permet d'accueillir des artistes au sein de l'établissement scolaire en vue de faire participer les élèves au processus de création et s'inscrit en complémentarité de l'éducation transmise par les équipes enseignantes.

Il répond aux objectifs de la nouvelle politique culturelle du Département, ancré dans les territoires, en faveur d'un des publics prioritaires, les collégiens (des collèges publics et privés sous contrat) par le biais d'une action innovante.

Appel à projets annuel auprès des Collèges  
 Direction Education Culture et Sports, Service Développement Culturel

### Dispositif de soutien aux projets artistiques et culturels pour favoriser l'insertion sociale des personnes vulnérables

Le Département du Nord a fixé les orientations de sa nouvelle politique culturelle dans la délibération cadre votée le 22 mai 2017. Il y affirme la priorité donnée aux actions de médiation culturelle en direction des publics prioritaires.

Soutenir des projets artistiques et culturels collectifs, co-construits entre les partenaires pour contribuer au processus de développement des personnes, pour favoriser l'insertion sociale des personnes les plus vulnérables, notamment les jeunes de 16/25 ans. Renforcer le maillage territorial et mettre en synergie les acteurs sociaux et culturels

#### **Appel à projets 2019-2021 jusqu'au 4 mars 2019.**

Prochain appel prévisionnel 2022 <https://lenord.fr>

#### **CONTACTS :**

- **Direction Education Sport Culture : Secrétariat**
- **Direction Education, Sports et Culture - Direction adjointe Sports et Culture, Pôle Médiation et Diffusion Culturelle et Sportive, Service du Développement culturel, du Patrimoine et des Musées thématiques**

## ❖ Education :

### Projet Educatif Départemental du Collégien (PEDC)

Dans sa délibération DESC/15/2019 du 4 février 2019, le Département a reconduit le PEDC pour 2019- 2022.

A travers le PEDC, le Département du Nord accompagne et soutient la réussite éducative en intervenant en complément de l'action menée par les Etablissements dans la mise en œuvre des parcours de l'Education Nationale.

Sauf précisions contraires selon les dispositifs, les financements départementaux sont accordés aux projets portés par les collèges.

Les collèges et lycées accueillant des élèves de 3èmes Prépa Pro, publics et privés, situés dans les territoires en Politique de la Ville ont la possibilité d'obtenir, en répondant à l'appel aux projets des Contrats de ville, des financements complémentaires à ceux déjà obtenus auprès du Département au titre du PEDC dans le cadre des projets éducatifs.

### CONTACTS :

- **Secrétariat de la Direction Adjointe Education**
- **Sur les territoires, les Collèges concernés ;**
- **les Responsables des 8 Antennes territoriales : (Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Lille Est, Lille Nord, Lille Ouest et Valenciennes).**

## ❖ Aménagement – Cadre de vie

### Le soutien aux projets territoriaux structurants

En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Département accompagne l'émergence de projets de territoire porteurs d'innovation et de développement. Il agit de manière ciblée sur des thématiques prioritaires et stratégiques, définies sur la base d'un diagnostic partagé. Les porteurs de projets (communes de toute taille, groupement de communes ou intercommunalités) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et d'ingénierie départementale sur des projets structurants.

Appel à projets tous les deux ans. Prochain appel à projets prévisionnel en 2021  
Plateforme Aster en ligne sur <https://lenord.fr>

#### CONTACTS :

- **Direction Générale Adjointe Développement Territorial  
Direction Adjointe Aménagement Territorial  
Service Accompagnement au Développement Territorial**
- **Sur les territoires, les Référents Territoriaux présents pour les arrondissements  
(Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque – Hazebrouck, Lille, Valenciennes)**